

Arrondissement de Metz
Canton LE PAYS MESSIN



Commune
de
SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 octobre 2023

Sous la présidence de
Monsieur Joël SIMON
Maire

Le dix-neuf octobre de l'an deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 14/10/2023
Date d'affichage CR : 24/10/2023

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 09

Nombre de conseillers présents : 08
Nombre de conseillers votants : 08
Nombre de conseillers absents : 01
Nombre de pouvoirs : 01

Etaient présents :

Monsieur d'ORANGE Xavier
Monsieur JEANDEL Francis
Madame PETER Ausilia
Monsieur LOMANTO Joseph
Monsieur PETITDIDIER Christophe
Madame AÏT-BRAHAM Dalila
Madame SIMON Nadia

Etaient absents :

M. Hugo TOURCHER, conseiller, donne procuration à
Mme Dalila AÏT-BRAHAM pour le représenter

Madame PETER Ausilia est élue secrétaire de séance.

Début de la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance du 17 août 2023 ;
- Décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le Conseil Municipal du 5 avril 2023.

DATE	OBJET	Société	Montant TTC	Service
01/01/2023	APPEL A COTISATION 2023	AMF AMR 57	77.00	ADMINISTRATIF
24/02/2023	ELECTRICITE DE LA COMMUNE	UEM	4699.18	EXPLOITATION
06/03/2023	PETITES FOURNITURES	SEVE VERTUGO	97.94	EXPLOITATION
06/03/2023	PETITES FOURNITURES	SEVE VERTUGO	184.68	EXPLOITATION
16/03/2023	MULTIRISQUES	GROUPAMA GRAND EST	5311.61	EXPLOITATION
20/03/2023	PAIES A FACON 1 ^{ER} TRIMESTRE	CDC HAUT CHEMIN	55.00	ADMINISTRATIF
22/03/2023	POSE PLAFOND SUSPENDU LOGT 25 RUE PRINCIPALE	YR SERVICES	8829.70	EXPLOITATION
22/03/2023	LOCATION BROYEUR	CDC HAUT CHEMIN	103.58	EXPLOITATION
24/03/2023	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	BUREAU VALLEE	67.54	BUREAU
28/03/2023	VENTES BOIS SUR PIED	ONF	1010.15	EXPLOITATION
29/03/2023	REVISION AUTOPORTE	PATRICK DEPANNAGE	697.01	EXPLOITATION
30/03/2023	NETTOYAGE MAIRIE	TRAVAILLER EN MOSELLE	203.20	EXPLOITATION
31/03/2023	NETTOYAGE MAIRIE	TRAVAILLER EN MOSELLE	67.20	EXPLOITATION
31/03/2023	TIMBRES	LA POSTE	47.84	BUREAU
31/03/2023	INTERVENTION KARCHER FOYER	CLAAS	434.38	EXPLOITATION
03/04/2023	LOCATION COPIEUR	A4 A3 BUREAUTIQUE	566.40	BUREAU
03/04/2023	BOISSONS	UNIGIS	21.63	RECEPTION
04/04/2023	ABONNEMENT SITE INTERNET	CAMPAGNOLE	220.00	EXPLOITATION
05/04/2023	SUBVENTION ACCORD DCM 20/2023	COMITE NOISSEVILLE	150.00	ADMINISTRATIF
05/04/2023	SUBVENTION ACCORD DCM 18/2023	UNION DES ANCIENS COMBAT	150.00	ADMINISTRATIF
13/04/2023	CONTRAT PRO MAIRIE	ORANGE	231.76	EXPLOITATION
15/04/2023	CARBURANT	CORA	127.84	EXPLOITATION
17/04/2023	GAZ SALLE DES FETES	GDF SUEZ ENGIE	2820.53	EXPLOITATION
19/04/2023	REVISION TONDEUSE	SEVE VERTUGO	69.00	EXPLOITATION
20/04/2023	PLANTES	GOBY HORTICULTURE	211.20	EXPLOITATION
26/04/2023	ENTRETIEN DE MATERIEL	SAS ESPACES VERTS	381.98	EXPLOITATION
28/04/2023	BOISSONS	UNIGIS	21.41	RECEPTION
30/04/2023	NETTOYAGE MAIRIE	TRAVAILLER EN MOSELLE	203.20	EXPLOITATION
02/05/2023	MAINTENANCE COPIEUR	A4 A3 BUREAUTIQUE	254.77	BUREAU
02/05/2023	PROVISION HONORAIRES	SCP CLANCHET	1440.00	ADMINISTRATIF
02/05/2023	LIGNE FOYER	ORANGE	61.44	EXPLOITATION
09/05/2023	MAINTENANCE CHAUDIERE 2022	CELSIUS	1068.00	EXPLOITATION
09/05/2023	MAINTENANCE CHAUDIERE 2023	CELSIUS	1120.80	EXPLOITATION
09/05/2023	BOISSONS	UNIGIS	10.08	RECEPTION
10/05/2023	VETEMENTS DE TRAVAIL OUVRIER	PROTECT'HOMS	473.62	EXPLOITATION
12/05/2023	CONTRAT PRO MAIRIE	ORANGE	210.00	EXPLOITATION
15/05/2023	CARBURANT	CORA	154.02	EXPLOITATION
15/05/2023	CRI-CI ELECTRICITE	SCENEO LORRAINE	89.08	EXPLOITATION
15/05/2023	FLAT TOP ELECTRICITE	SCENEO LORRAINE	24.00	EXPLOITATION
15/05/2023	PAILLAGE BOIS PEUPLIER	BOIS VALORISATION	342.00	EXPLOITATION
15/05/2023	1 ^{ER} QUADRIMESTRE PRESTATION	CDC HAUT CHEMIN	268.40	EXPLOITATION
23/05/2023	REPARATION CHAUDIERE ATELIER	CELSIUS	175.20	EXPLOITATION
23/05/2023	REPARATION CHAUDIERE ATELIER	CELSIUS	66.00	EXPLOITATION
23/05/2023	COTISATION 2023	AGESTRA	195.91	ADMINISTRATIF
26/05/2023	ELECTRICITE COMMUNE	UEM	4108.64	EXPLOITATION
30/05/2023	PETITE FOURNITURES	BRICO DEPOT	98.95	EXPLOITATION
30/05/2023	VETEMENTS DE TRAVAIL OUVRIER	PROTECT'HOMS	33.84	EXPLOITATION
30/05/2023	LEVEE AUTOPORTEE	PATRICK DEPANNAGE	342.00	EXPLOITATION
31/05/2023	NETTOYAGE MAIRIE	TRAVAILLER EN MOSELLE	254.00	EXPLOITATION
06/06/2023	PROVISION HONORAIRES	SCP CLANCHET	1440.00	ADMINISTRATIF
06/06/2023	RECEPTION	UNIGIS	24.06	EXPLOITATION
12/06/2023	CONTRAT PRO MAIRIE	ORANGE	246.00	EXPLOITATION
13/06/2023	PLANTES	MALASSE	1670.36	EXPLOITATION
14/06/2023	FRAIS ETUDE RECHERCHES chemin piétonnier	CABINET CARTAGE	1884.00	ADMINISTRATIF
15/06/2023	PAILLAGE BOIS PEUPLIER	BOIS VALORISATION	684.00	EXPLOITATION
15/06/2023	CARBURANT	CORA	156.06	EXPLOITATION
15/06/2023	PLANTES	GOBY HORTICULTURE	96.36	EXPLOITATION
20/06/2023	REVISION PLU PHASE 2 (non encaissé en avril 2023)	ATELIER TERRITOIRES	7885.80	EXPLOITATION
21/06/2023	ENTRETIEN VEHICULE 2 pneus tracteur	EUROMASTER	434.52	EXPLOITATION
29/06/2023	PAIES 2 ^{EME} TRIMESTRE	CDC HAUT CHEMIN	62.00	ADMINISTRATIF
29/06/2023	LIGNE FOYER	ORANGE	67.44	EXPLOITATION

30/06/2023	NETTOYAGE MAIRIE	TRAVAILLER EN MOSELLE	206.80	EXPLOITATION
03/07/2023	LOCATION COPIEUR	A4 A3 BUREAUTIQUE	566.40	BUREAU
11/07/2023	CONTRAT MAINTENANCE BORNES	UEM	300.00	EXPLOITATION
12/07/2023	CONTRAT PRO MAIRIE	ORANGE	228.00	EXPLOITATION
13/07/2023	TINTEMENT CLOCHE EGLISE	BODET	1671.00	BATIMENTS
17/07/2023	EAU CIMETIERE	MOSELLANNE DES EAUX	45.47	EXPLOITATION
17/07/2023	EAU MAIRIE	MOSELLANNE DES EAUX	264.85	EXPLOITATION
17/07/2023	EAU FOYER	MOSELLANNE DES EAUX	394.39	EXPLOITATION
17/07/2023	JARDIN DU SOUVENIR	GRANIMOND	3777.60	EXPLOITATION
31/07/2023	CARBURANT	CORA	137.41	EXPLOITATION
31/07/2023	NETTOYAGE MAIRIE	TRAVAILLER EN MOSELE	155.10	EXPLOITATION
02/08/2023	MAINTENANCE COPIEUR	A4 A3 BUREAUTIQUE	260.22	BUREAU
08/08/2023	PETIT MATERIEL	AFK ENERGIE	1013.76	EXPLOITATION
11/08/2023	CT TELEPHONE MAIRIE	ORANGE	210.00	EXPLOITATION
29/08/2023	ELECTRICITE COMMUNE	UEM	2509.67	EXPLOITATION
30/08/2023	LIGNE TEL FOYER	ORANGE	67.44	EXPLOITATION
31/08/2023	NETTOYAGE MAIRIE	TRAVAILLER EN MOSELLE	258.50	EXPLOITATION
12/09/2023	CT TELEPHONE MAIRIE	ORANGE	210.00	EXPLOITATION
13/09/2023	PRESTATION TRAVAUX MARS	CDC HAUT CHEMIN	172.25	EXPLOITATION
13/09/2023	PRESTATION TRAVAUX MARS	CDC HAUT CHEMIN	180.38	EXPLOITATION
23/09/2023	VERIF EXTINCTEURS	ALTOFEU	806.52	EXPLOITATION
02/10/2023	LOCATION COPIEUR	A3 A4 BUREAUTIQUE	566.40	BUREAU
03/10/2023	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	BUREAU VALLEE	93.96	BUREAU
05/10/2023	TAXES FONCIERES	SIP METZ CENTRE	3913.00	EXPLOITATION
12/10/2023	REMPLECT D'ATTACHES S/VOLETS	MENUISERIES DE L'EST	148.94	BATIMENTS

DCM N° 34/2023 : LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE 2024 - 2033

Vu la DCM N° 27/2023 du 17/08/2023 avec abandon et donc répartition, chaque année, du produit de la location de la chasse aux propriétaires pour la période 2024-2033 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse réunie le 17 octobre 2023 ;

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** ;

DECIDE que le lot de chasse sera un lot unique de 292 hectares dont 18 ha de forêt et 36 ha de haies, taillis et friches, sans enclave ni réserve,

ADOpte le Cahier des Charges-type,

PREND LES DELIBERATIONS à caractère financier,

DECIDE de reporter les frais de publicité par moitié entre le locataire et la commune,

DECIDE d'attribuer au secrétaire l'indemnité de 4% du produit de la location à répartir pour confection des listes annuelles,

DECIDE d'attribuer au receveur municipal l'indemnité de 2% sur les recettes à répartir et de 2% sur les sommes effectivement payées aux propriétaires,

DECIDE que le locataire sera, en outre, tenu de payer les droits, taxes et redevances de toute nature découlant de l'application des dispositions légales et réglementaires,

PREND acte de la demande, en date du 12 septembre 2023, de renouvellement du locataire sortant, (depuis 2020), par convention de gré à gré dans les conditions prévues aux articles 10.1 et 7 du cahier des charges et après avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse réunie le 17 octobre 2023,

DECIDE d'agréer la candidature de Monsieur LANG Daniel,

D'ACCEPTER ce mode de location,

FIXE le prix à 2 000.00 € (deux milles euros),

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention de gré à gré avec le locataire sortant,

**DCM N° 35/2023 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE ADMINISTRATIF
DOSSIER CHEMIN PIETONNIER SECURISE ROUTE DE NOUILLY**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu les délibérations n° 15/2021 du 29/03/2021 portant sur la décision de créer ce cheminement piétonnier sécurisé et n° 36/2021 du 12/08/2021 portant réalisation d'un cheminement piétonnier sécurisé route de Nouilly, avec acquisition et bornage livre foncier des parcelles concernées, (le prix de cette acquisition ayant été fixé à 1,50 € du mètre carré).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la réalisation de ce cheminement piétonnier sécurisé vient d'être achevée sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, sur des parcelles appartenant à des tiers.

Considérant qu'il convient pour la personne publique d'acquérir le foncier d'assiette de cette opération ;

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** ;

DECIDE d'acquérir auprès des propriétaires suivants, les parcelles cadastrées comme suit :

N° D'ordre 87 T : Mme KIMMES Raphaëlle

N° D'ordre 88 N : M. ECKER Sébastien

AUTORISE la rédaction de l'acte authentique en la forme administrative conformément à l'article 98-III et IV de la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, et charge Monsieur SIMON Joël, en qualité de Maire, de recevoir et d'authentifier l'acte correspondant et Monsieur d'ORANGE Xavier, en qualité de 1^{er} Adjoint de signer cet acte au nom de la Commune de Servigny lès Sainte Barbe, acquéreur des biens mobiliers.

**DCM N° 36/2023 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE ADMINISTRATIF
DOSSIER BIODIVERSITE – RUISSEAU RUISSELLEMENTS – AMI TVB 2020 2026**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération N° 09/2022 du 22/03/2022 décidant de l'acquisition, en cas de demande des propriétaires, des parcelles de terrains affectées, dans le cadre de l'AMI – TVB 2020/2026 à la biodiversité – continuité écologique dessous LE FRICHE et POIXE, avec acquisition et bornage livre foncier des parcelles concernées, (le prix de cette acquisition ayant été fixé à 1,50 € du mètre carré).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la réalisation de cet AMI TVB 2020/2026 de biodiversité va être achevée sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, sur des parcelles appartenant à des tiers.

Considérant qu'il convient pour la personne publique d'acquérir le foncier d'assiette de cette opération, conformément aux engagements pris par les deux parties (privée et publique) dans des conventions spécifiques ;

Considérant que cette acquisition peut être réalisée soit en achat pur ou soit en échange parcellaire avec la collectivité publique ;

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** ;

DECIDE d'acquérir, selon les formes acceptées dans les conventions, auprès des propriétaires concernés, les parcelles cadastrées ainsi utilisées dans cet AMI TVB 2020/2026,

AUTORISE la rédaction de l'acte authentique en la forme administrative conformément à l'article 98-III et IV de la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, et charge Monsieur SIMON Joël, en qualité de Maire, de recevoir et d'authentifier l'acte correspondant et Monsieur d'ORANGE Xavier, en qualité de 1^{er} Adjoint de signer cet acte au nom de la Commune de Servigny lès Sainte Barbe, acquéreur des biens mobiliers.

DCM N°37/2023 – CHOIX DU GEOMETRE EXPERT

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu la délibération N° 09/2022 du 22/03/2022 décidant de l'acquisition, en cas de demande des propriétaires, des parcelles de terrains affectées, dans le cadre de l'AMI – TVB 2020/2026 à la biodiversité – continuité écologique dessous LE FRICHE et POIXE, avec acquisition et bornage livre foncier des parcelles concernées, (le prix de cette acquisition ayant été fixé à 1,50 € du mètre carré).

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** ;

DECIDE de retenir le Cabinet C.A.R.T.A.G.E – Géomètre Expert – sis 380 route de Paris 57130 SAINTE RUFFINE,

DIT que ce géomètre effectuera les travaux de division des parcelles cadastrées concernées par le projet l'AMI – TVB 2020/2026 biodiversité – continuité écologique dessous LE FRICHE et POIXE,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches en ce sens,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023.

DCM N°38/2023 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA CCHCPP

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

La convention, en annexe de la présente délibération, a pour but de définir les modalités d'exercice par la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange de prestations de services à partir du 1^{er} janvier 2023 pour le compte d'une commune membre conformément aux dispositions de l'article 5 de ses statuts.

Les champs d'action concernés par la présente convention sont :

- Mise en place et entretien d'espaces verts
- Entretien, balayage, nettoyage des trottoirs et des places du village
- Balayage mécanisé des voiries, etc...
- Curage des fossés,
- Entretien et taille des haies, talus et autres du domaine communal
- Travaux d'entretien sur les bâtiments communaux.

Cette convention est également valable pour tout marché existant ou à venir pour des prestations groupées (exemple : contrôle d'aires de jeux, installations électriques, etc.)

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services avec la CCHCPP ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire, pour intervenir dans cette affaire au nom de la Commune ;

DCM N°39/2023 : REGLEMENT LOCATION FOYER ET/OU SALLES COMMUNALES

Sur proposition de Monsieur le Maire et de Monsieur Xavier d'ORANGE, 1^{ER} Adjoint en charge des salles communales ;

Vu les nombreuses locations des salles et la nécessité de bien préciser les conditions de locations ;

Vu le règlement de location du foyer socio culturel et/ou des salles communales joint à la présente, et plus particulièrement les dispositions concernant les nettoyages devant être obligatoirement effectués par le locataire,

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** ;

APPROUVE le nouveau règlement d'utilisation du Foyer et des salles communales joint à la présente délibération, règlement qui est applicable dès le 1^{er} novembre 2023.

DCM N° 40/2023 : CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET .

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement de l'ouvrier communal ou de la secrétaire de Mairie en cas de maladie ou d'absence ou de départ à la retraite, ainsi que pour des travaux spécifiques ne pouvant être exécutés par ceux-ci ou seuls.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** ;

DECIDE de la création d'un poste d'agent contractuel non titulaire.

DCM N° 41/2023 : OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF SUPPLEMENTAIRE :

Monsieur le Maire informe et propose à l'assemblée ce qui suit :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La création d'un emploi d'adjoint Administratif ou d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe pour assurer les fonctions de Secrétaire de Mairie. Si cet emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par les articles de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Administratif, sur la base de l'espace indiciaire de référence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** ;

DECIDE de procéder à ce recrutement.

DIT que la somme est inscrite au Budget Primitif 2023.

Divers :

a) Droit de préemption –

Dans le cadre de la vente du parcellaire, rue principale et chemin de Metz, le droit de préemption ne sera pas utilisé selon l'avis de la Commission de l'Urbanisme.

b) Suivi dossier Biodiversité, réouverture ruisseau et ruissellement

La phase deux des travaux pour ce dossier se dérouleront en novembre 2023.

c) Révision du PLU

Quatorze réunions ont eu lieu avec le bureau d'études ADT en charge de cette révision :

- 1^{ère} réunion : pour le lancement ;
- 2^{ème} réunion : sur l'avancée de la zone 1AU, les dents creuses, la consommation des espaces entre 2011/2021, les projets, les problèmes du règlement et un tour du village ;
- 3^{ème} réunion : concertation avec le monde agricole ;

- 4^{ème} réunion : présentation du Diagnostic.
 - 5^{ème} réunion : PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)
 - 6^{ème} réunion : zonage et Règlement
 - 7^{ème} réunion : règlement
 - 8^{ème} réunion : Analyse des OAP – Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - 9^{ème} réunion : concertation avec les PPA dont la DDT et le SCOTAM
 - 10^{ème} réunion : Etude du règlement et zonage
 - 11^{ème} réunion : Etude du Règlement
 - 12^{ème} réunion : Zonage et règlement
 - 13^{ème} réunion : zonage et règlement
 - 14^{ème} réunion : PADD – finalisation règlement.
- d) Aménagements paysagers et autres – prévision d'une réunion de la commission municipale ad hoc.
- e) Autres
- Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes et arrêtée à huit délibérations, de la n° 34 à la n° 41/2023.

Pour extrait conforme
Servigny lès Sainte Barbe, le 24 octobre 2023

Joël SIMON, Maire